Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 64 (1991)

Heft: 6

Artikel: Technologies et régions

Autor: Raffestin, Claude

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-129183

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

(suite de la page 1)

rendant concurrentielle une ligne Jura-Simplon qui, même si la topographie ne permet pas partout la grande vitesse, bénéficie du plus court parcours Milan-Paris. Il en résulterait un gain kilométrique de 120 km par rapport au Mt Cenis.

Il y a donc lieu de mettre maintenant les bouchées doubles pour développer un projet TGV Jura-Simplon, dont les principaux avantages sont :

- *le gain moyen pour l'ensemble du marché romand vers Paris est estimé à cinquante minutes sur Dôle-Lausanne, auxquelles s'ajoutent vingt minutes grâce au TGV Rhin-Rhône;*
- *10% de la clientèle de Cointrin va vers Paris : la composante romande de cette importante part du marché passerait plus vraisemblablement par Dôle-Lausanne que par Chambéry;*
- *parce que préexistant, le parcours Dôle-Lausanne est réalisable par tronçons de ligne nouvelle permettant un meilleur échelonnement des investissements;*
- *il est nettement moins cher, d'une part parce que la traversée du Jura est peu coûteuse, d'autre part parce que le Simplon actuel est déjà un tunnel de base, dont seul le prolongement Iselle-Domodossola serait à construire en ligne nouvelle;*
- *il assure le renouveau commercial de la ligne du Simplon.*

La région Franche-Comté a déjà débloqué un crédit de 300 000 FF pour l'étude d'une nouvelle ligne partielle vers Lausanne. A quand un relais financier des gouvernements romands, ou de la Confédération?

Pour l'industrie de la construction, l'ouverture européenne c'est notamment la constitution de grands groupes qui intègrent ou dépassent la Suisse. Pour notre profession, c'est aussi l'ouverture du marché des mandats, comme le montre la deuxième session du concours EUROPAN, dont les résultats viennent d'être connus dans chacun des dix-sept pays participants et dont nous publions les lauréats en Suisse (p. 29).

François-Joseph Z'GRAGGEN

[1] *L'automne dernier, à l'occasion d'une conférence, j'ai demandé au directeur des CFF s'il avait fait évaluer le tronçon Dôle-Lausanne. On m'a répondu qu'on ne pouvait étudier «n'importe quel» parcours. Le ton de la réponse a fait paraître la question farfelue, incongrue même, comme si j'avais parlé de mettre en TGV Nyon-Morez!*

TECHNOLOGIES ET REGIONS

Depuis un quart de siècle, nous sommes entrés dans une nouvelle révolution industrielle, appelons-la la troisième, fondée, entre autres, sur l'électronique, l'informatique et la biotechnologie. Les nouveautés dérivées de ces techniques ne sont pas seulement un enrichissement de l'arsenal des sociétés les plus avancées, mais également et surtout des éléments de transformation fondamentaux pour ces mêmes sociétés et pour celles qui entretiennent des relations avec elles. Alors que les deux précédentes révolutions industrielles avaient contribué à rassembler dans de grandes métropoles des masses d'ouvriers et d'employés en créant des paysages humains désormais classiques, cette troisième révolution s'exprime d'une manière tout à fait différente, car elle rassemble davantage de scientifiques que les précédentes. Les ingénieurs, physiciens, informaticiens, biologistes et gestionnaires ont des exigences quant à leur mode de vie et à leur insertion dans l'environnement fort différentes de celles des ouvriers d'il y a seulement cinquante ans. Si Clermont-Ferrand est devenue la ville industrielle du pneu autrefois, il est peu vraisemblable qu'une ville placée dans les mêmes conditions puisse devenir aujourd'hui un centre de l'électronique ou de la biotechnologie, car la main-d'œuvre hautement qualifiée de niveau universitaire exige un autre contexte. Nous voulons dire par là qu'une localisation ne s'apprécie plus sur la base des seuls critères économiques, mais encore et surtout sur la base de critères environnementaux qui n'étaient pratiquement pas pris en compte il y a quarante ans.

La troisième révolution industrielle n'est pas qu'une transformation des structures de production, elle est aussi une modification des structures de toute la société. Localiser une entreprise actuellement implique de prendre en compte simultanément l'économie, bien sûr, mais également la région et l'environnement. Prendre en compte la région dans toutes ses composantes et sa diversité, prendre en compte l'environnement dans ses dimensions physiques et sociales, autrement dit dans ses composantes écologiques générales et humaines. C'est au prix de ces analyses qu'une localisation («greffe économique») peut être envisagée avec un certain succès. On peut prétendre que la complexité des analyses est proportionnelle au niveau technico-scientifique de la localisation projetée.

A propos de ces localisations, on notera un foisonnement de termes ces dernières années : parc scientifique, parc technologique, technopole, business park, etc. pour n'en citer que quelques-uns. Souvent, ces termes, là où ils sont utilisés, ne recouvrent que des projets encore flous pour les collectivités qui espèrent trouver dans la réalisation d'un parc technologique ou d'un business park une solution à leur développement futur. Pourtant, il ne suffit pas, hélas, de réserver des terrains pour l'implantation de l'un de ces parcs pour qu'il se réalise ipso facto. De la même manière que l'on n'habite pas le mot ville ou le mot région, on ne travaille pas davantage dans le mot parc technologique ou business park! Les responsables politiques, voire aussi les responsables économiques sont souvent étrangement victimes de la magie des mots en pensant qu'il suffit de vouloir quelque chose pour que cela se fasse. Cette volonté est nécessaire, mais elle n'est pas suffisante, et on peut craindre que les collectivités s'engagent un peu à la légère dans l'aventure des parcs et autres centres technologiques. Lorsque l'image qu'on se donne précède la réalité, la simulation l'emporte sur la réalisation, et le problème risque d'être mal posé et par conséquent mal résolu.

Afin d'illustrer la situation, nous allons considérer la région lémanique, disons pour simplifier les zones regroupées dans ce qu'on appelle institutionnellement le Conseil du Léman, à savoir l'Ain, la Haute-Savoie, Vaud, Valais et Genève.

Il ne s'agit évidemment pas d'une zone homogène, car ces entités possèdent des structures différentes et ont connu des rythmes de développement et d'industrialisation qui ne

sont pas comparables. Ce n'est pas le lieu d'en faire, ici, l'histoire. Pourtant, ce qui les rapproche à l'heure actuelle, c'est la volonté d'un développement dans la perspective de la troisième révolution industrielle. Ce qui les sépare, en revanche, malgré les efforts institutionnels pour une intégration régionale, c'est la présence de frontières internationales ou cantonales qui créent des ruptures. Mais voyons les choses d'un peu plus près.

Si l'on trace, à partir du centre du Léman, un cercle de 70 km, on découvre à l'intérieur de ce cercle une série de villes qui peuvent toutes présenter un certain attrait, mais qui ne peuvent pas toutes prétendre à devenir des technopoles. Du côté français, Annecy est probablement une technopole en formation d'un intérêt certain grâce à des activités industrielles pré-existantes et à la présence d'institutions universitaires liées à la technologie. Mais il est évident qu'Annecy doit s'appuyer sur Grenoble et Lyon, villes à la périphérie d'un cercle de 150 km. Mais en même temps, Annecy a besoin de Genève pour le transport aérien, car Cointrin est pour cette ville l'aéroport le plus commode à maints égards. Une des grandes chances pour Annecy est sans nul doute un environnement satisfaisant du point de vue écologique, avec un lac dont l'assainissement a été une réalisation importante. Cependant, pour affermir la vocation annécienne, le développement des relations avec les grandes villes voisines est indispensable.

Genève peut, à coup sûr, en plus de sa dimension internationale jouer le rôle de technopole en raison de la présence des éléments essentiels, tant du point de vue scientifique que technique et industriel. Par ailleurs, son image peut être, et elle l'est, utilisée par la France voisine pour promouvoir des business parks, dont le plus avancé est sans conteste celui d'Archamps. Mais, dans ce cas, la frontière internationale interdit, qu'on le veuille ou non, des relations plus poussées. Archamps profite de la présence de Genève, mais Genève tire-t-elle quelque chose de la présence d'Archamps? Par ailleurs, l'environnement genevois, du point de vue écologique, tend plus à se dégrader qu'à s'améliorer et, du point de vue humain, on note ces dernières années une émigration sensible des Suisses d'une part et une émigration également d'entreprises qui trouvent ailleurs des conditions plus favorables. Les choses sont telles

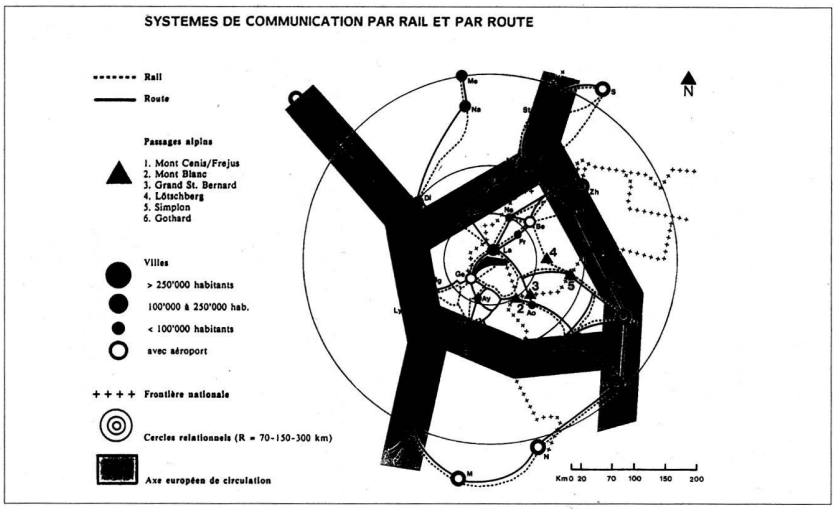

qu'on peut se demander si Genève utilise au mieux son potentiel pour se transformer en un centre de poids en matière de haute technologie et de services de pointe. Quand bien même Genève serait bien placée, il lui manquerait, tout au moins dans la situation actuelle, une stratégie globale pour valoriser ses avantages.

La ville qui, en ce moment, semble combiner le plus de facteurs positifs est probablement Lausanne, qui devient de plus en plus une plaque tournante en Suisse romande en tant que technopole. La présence de l'Université, de l'EPFL et de nombreux instituts y est pour beaucoup. Par ailleurs, les conditions de l'environnement y sont relativement favorables, plus en tout cas qu'à Genève. Lausanne peut également jouer sur la présence du parc technologique d'Yverdon. Pourtant, la question est de savoir si les stratégies de développement sont à la hauteur des conditions de développement potentielles. Il est permis d'en douter. Le parc d'Yverdon sera-t-il utilisé dans une perspective technologique avancée ou servira-t-il à des implantations classiques d'origine alémanique? C'est une question difficile à trancher en l'état actuel des choses.

A la périphérie du cercle des 70 km, on trouve Neuchâtel et Fribourg, dont le développement est réel, mais pas encore dans la direction souhaitée, car il s'agit d'environnements qui n'offrent pas les attraits de Genève et Lausanne.

En Valais, Martigny et Sion sont également en phase de développement économique, mais ces deux villes doivent trouver leurs appuis technico-scientifiques ailleurs en Suisse romande, ce qui ne saurait pas être trop difficile, compte tenu des conditions environnementales favorables. Quoi qu'il en soit, les intersections les plus pleines entre économie, région et environnement sont encore offertes aujourd'hui par Genève et Lausanne, qui constituent peut-être une métropole linéaire sur le plan démographique et technologique, mais dont les stratégies sont plus de concurrence que de coopération.

Si l'on souhaite que le cercle des 70 km joue un rôle fondamental dans le développement technico-scientifique de l'Europe de demain, cercle qui est au centre de gravité de la CEE, il faut postuler des stratégies communes en matière économique, régionale et environnementale. L'image est favorable, mais les efforts entrepris pour la valoriser et l'utiliser sont insuffisants. Cette région-charnière entre Rhône-Alpes et la Suisse alémanique n'est pas suffisamment consciente de son destin commun pour se donner un projet social qui se traduirait par la création d'un réseau de relations dense entre toutes les parties qui la composent. Le Conseil du Léman est une belle expérience, mais il faut la traduire concrètement pour atteindre une synergie technico-scientifique, économique, sociale, régionale et environnementale.

Il convient de ne pas oublier que ce qui sous-tend la «nouvelle révolution industrielle» est la densité des réseaux concrets et abstraits qui permettent de faire circuler les flux de toute nature : énergie, information, monnaie, biens, services, etc. Une région n'existe finalement que par l'interconnexion de ces réseaux. Le futur s'articule sur ces réseaux qu'il faut organiser en priorité et créer lorsqu'ils sont inexistants.

Claude Raffestin